

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue/
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue/
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

LE PROPAGATEUR

Volume IX.

15 Octobre 1898,

Numéro 16.

BULLETIN

*. **Canada.**—L'*Enseignement Primaire*, (*) dans un article fort bien écrit, déplore la triste condition des instituteurs en notre province. Avec raison, il signale le pernicieux effet du choix de l'instituteur *au rabais* par les commissaires d'écoles de chaque municipalité. Enfin, il montre combien, par suite du défaut de l'instruction primaire, le niveau des études secondaires doit être forcément abaissé.

“Le jour où chacune de nos paroisses sera pourvue d'une école primaire dans le vrai sens du mot, d'une école qui saura reconnaître et faire éclore les vocations, ce jour-là nos collègues ne recevront dans leur sein que ceux qui sont réellement appelés à embrasser une carrière libérale ou à entrer dans la plus noble de toutes les carrières, l'état ecclésiastique. Le fils du cultivateur ne sera plus détourné sans raison de la voie de ses pères ; le fils de l'ouvrier apprendra à porter avec fierté la vareuse traditionnelle.”

L'*Enseignement* a entièrement raison. Nous sommes heureux de pouvoir nous joindre à notre très estimé confrère quand il dit en ce même article :

“Mais sous le prétexte d'améliorer notre système d'enseignement, on fait erreur en décriant le clergé, en nous déchirant les uns les autres, en diminuant le prestige de nos maisons d'éducation, qui ont été la sauvegarde du peuple bas canadien aux jours sombres de notre histoire. La plaie est dans les écoles primaires. Eh bien ! cicatrison-la en établissant des écoles de *première*, de *deuxième* et de *troisième* classe, nous basant pour cela sur la population et les ressources de la localité, et en fixant une échelle de traitement d'après le degré de l'école. Le brevet, les années d'enseignement, les succès obtenus, les travaux pédagogiques, serviraient de bases à la *classification* des instituteurs et des institutrices ; chaque *classe* assurerait à ceux qui la composent un traitement (dit salaire) et un poste proportionnels à sa valeur. À sa sortie de l'école primaire, l'élève serait tenu de subir un examen sur les matières élémentaires et recevrait un *certificat d'études*, comme cela est pratiqué avec succès dans quelques

(*, Nous ferons remarquer que l'*Enseignement Primaire* a changé son format et augmenté le nombre de ses pages. Nous recommandons vivement cette excellente publication à tous nos lecteurs.—Oo.

écoles de Montréal et de Québec" (nous ajouterons : et dans presque tous les pays d'Europe).

Mais de ce qu'une ou plusieurs personnes, fort à même de juger des questions aussi difficiles que celle dont nous parlons, reconnaissent que l'enseignement n'est pas une carrière en notre province, du moins pour les laïques, s'ensuit-il que c'est parce que le clergé, ou peut-être l'épiscopat, ne l'ont pas voulu ?

Il est très vrai de dire que bien des commissions scolaires se moquent du gouvernement : ayant été mêlé très intimement à la commission d'une municipalité rurale, nous avons pu juger du despotisme de certains de ces conseils... au petit pied. Nous avons vu ce que peuvent, par la force d'inertie, trois ou quatre individus ne sachant même pas lire—mais choisissant les instituteurs et les institutrices, appréciant (! ?) le degré d'avancement des élèves et, par-là même, les capacités du maître. Nous avons vu pleurer de pauvres instituteurs, dont la méthode était excellente, dont les diplômes étaient superbes : pour les commissaires, ces instituteurs étaient moins que le dernier serviteur dans une maison.

Le remède à tout cet état de choses serait-il celui que préconise un grand journal du matin, et les membres laïques du conseil de l'Instruction Publique devraient-ils être élus par les instituteurs ?

Nous croyons que ce serait une faute grave, dont les conséquences seraient autrement désastreuses que l'état de choses actuel.

A première vue, il semble logique de faire élire les membres laïques du conseil de l'Instruction Publique par les instituteurs ; à ceux qui enseignent ou qui ont enseigné, cela semble une simple affaire de bon sens.

Il est bon d'examiner ce sujet, comme bien d'autres, sous toutes ses faces ; et cet examen, nous le craignons, ne satisfera personne.

Nous n'entrerons, à ce sujet, dans aucun développement ; nous nous contenterons de dire qu'en vertu des tendances des esprits à cette époque, et de l'esprit de contradiction qui fait le fond du cœur humain, on verra bientôt les instituteurs élire de telle façon, ou leurs élus se pénétrer de telle importance, que ni NN. SS. les évêques, ni le ministère lui-même ne viendront à bout de ces membres du conseil de l'Instruction Publique.

Ne serait-il pas préférable de supprimer par toute la province cette superfétation appelée : *Commissions scolaires*, en donnant aux conseils municipaux certaines attributions jusqu'ici laissées à ces commissions, comme par exemple, le soin de l'hygiène et de la santé des enfants, le choix des lieux les plus propres, dans la municipalité, à l'érection des écoles, la perception des taxes scolaires et autres menus détails d'administration ; tandis que le choix de l'instituteur et de l'institutrice appartiendrait au curé et au maire ?

Ne serait-il pas urgent aussi, en présence des récriminations que soulèvent parfois l'indolence ou l'apathie forcées du conseil de l'Instruction Publique, de lui donner les pouvoirs les plus

étendus, avec des moyens coercitifs efficaces contre les conseils municipaux ne s'acquittant pas de leurs devoirs ?

Le budget de la municipalité devrait comprendre, à son débit le traitement de l'instituteur ou de l'institutrice avec minimum imposé par le gouvernement sous peine de suspension et même de révocation du maire ; à son crédit, les taxes d'écoles confondues avec les taxes municipales, mais de telle sorte que chaque contribuable puisse aisément connaître la proportion des unes et des autres : cela simplifierait beaucoup la comptabilité des municipalités, en même temps que cela ne paraîtrait pas si dur au contribuable. Car cela l'exaspère, le bon contribuable, de recevoir aujourd'hui son billet de contributions pour la municipalité, quelque temps après un nouveau billet, pour les écoles celui-ci, puis un autre pour l'eau le cas échéant, etc.

Quant aux *dissidents*, il leur suffirait de suivre la procédure qu'ils suivent aujourd'hui.

Le clergé de la circonscription appelée à fournir un ou plusieurs membres du conseil de l'Instruction Publique aurait, par vote secret, désigné ce ou ces membres à son Ordinaire qui, à son tour, les soumettrait au ministère : de cette façon, ces membres ne dépendraient aucunement du ministère, ne seraient pas ses créatures, ne se ressentiraient aucunement des fluctuations de la politique.

Nous avons cru devoir interrompre notre petite étude sur la question des écoles en notre province, pour exposer ce que nous venons de dire. Et cependant, ce qui précède ne peut-il faire partie de notre modeste travail ?

— Nous rappelons à nos fidèles lecteurs que c'est le 18 de ce mois qu'aura lieu le sacre de S. G. Mgr C.-H. Gauthier, deuxième archevêque de Kingston, sixième titulaire de ce siège érigé le 27 janvier 1826 en évêché, et le 28 juillet 1889 en archevêché.

* * *

* * Rome. — La lettre du Souverain Pontife au cardinal Langénieux, relative au protectorat catholique de la France en Terre-Sainte, a eu le don de faire écumer la presse sectaire italienne. Ces journaux n'ont-ils pas été jusqu'à reprocher au saint-père Léon XIII de s'être laissé "imposer une gaucherie diplomatique par le parti habituel des intransigeants ?"

A cette accusation ridicule et basse, l'*Osservatore Romano*, écho toujours fidèle de la politique de Léon XIII, réplique avec autant de force que de dignité :

"Le Souverain Pontife ne pouvait pas refuser de répondre à un cardinal-archevêque qui a acquis tant de mérites aux yeux de l'Église, non seulement en France, mais aussi en Orient ; et il lui répondait exactement comme il le devait et comme il le pouvait.

“ Le Pape ne distribue pas de nouveaux protectorats politiques, comme l'Opinione se l'imagine ; il n'assigne pas de nouveaux droits de protection qui, en fait, n'ont jamais été exercés.

“ Au contraire, le Pape se contente étroitement et uniquement de ne pas apporter d'innovations et de ne rien changer dans une cause qui a déjà été plusieurs fois jugée et de ne modifier en rien ce qui est la possession de la France, depuis une époque très éloignée ; de même qu'il ne change rien au protectorat autrichien mais le maintient dans les contrées où celui-ci est établi.

“ Et quelle raison d'utilité et de convenance y aurait-il pour renverser un état de choses traditionnel et pour détruire ou pour diminuer le patrimoine que les ancêtres ont laissé et qui d'ailleurs regarde encore plus la nation française que le gouvernement ? Il s'agissait d'un patrimoine d'honneur acquis dans le passé par tant de sacrifices et par tant de luttés pour la délivrance et la dignité des Lieux qu'ont sanctifiés les mystères de la Rédemption.

“ Ce patrimoine a été confirmé par de nombreux faits d'armes, par la confiance des missionnaires, par des raisons historiques et par des traités juridiques ; d'abord par les croisades du moyen âge, puis par les premières Capitulations de 1535 sous François 1er, signées par la France et par le sultan, qui ont plusieurs siècles d'existence et qui sont formellement reconnues, soit du moins tacitement admises par d'autres nations européennes, et restaurées plus tard par d'autres traités, jusque enfin par ceux de Paris en 1856, et par ceux du congrès de Berlin en 1878. Est-ce que le Saint-Père devait venir à l'encontre de tout cela ? Pouvait-il ne pas tenir compte d'autres interventions antérieures par lesquelles le Siège romain a favorisé ce protectorat en Terre-Sainte ; d'autres adhésions, au moins de fait, rappelées par les Pontifes qui l'ont précédé ; d'autres actes de la Sacrée Congrégation de la Propagande et en particulier de la circulaire du 22 mai 1888, la onzième année du présent pontificat ? ”

“ Le document incriminé est donc un acte de justice, et pas autre chose.”

ODÉRIC.

L'ESPRIT

DE

SAINT FRANÇOIS DE SALES

A L'USAGE

DES PERSONNES PIEUSES VIVANT DANS LE MONDE

Par l'abbé Cl.-Ign. Busson

Vicaire Générale Honoraire de Montauban

QUATRIÈME ÉDITION REVUE

1 vol. in-12..... 88 cts

VIENT DE PARAÎTRE

PLURALITÉ

DES

MONDES HABITÉS

CONSIDÉRÉE

AU POINT DE VUE NÉGATIF**Par l'Abbé F. X. BURQUE**

Curé de Fort Kent, Maine

Ancien Professeur de Philosophie au Séminaire de St-Hyacinthe.

1 fort vol. in-8 de 400 pages..... \$1.00

INTRODUCTION

Y a-t-il des habitants dans le Soleil ? Y a-t-il des habitants dans la Lune ? Y a-t-il des habitants dans la planète Mars ? Y a-t-il des habitants dans les autres planètes de notre système solaire ? Et, par extension, y a-t-il des habitants dans tous les systèmes solaires de l'Univers ?

Voilà le problème de la Pluralité des mondes habités. Il est question, bien entendu, d'habitants à peu près semblables à nous, c'est-à-dire, d'êtres intelligents, composés, comme nous, d'un corps matériel et d'une âme spirituelle. C'est à ce point de vue particulier que le sujet est intéressant, complexe et difficile. Car s'il ne s'agissait que de la vie végétale et de la vie animale, sans le couronnement de l'intelligence, de la conscience et du libre arbitre, la question perdrait toute sa grandeur, et ne serait guère débattue.

Il y a longtemps qu'on discute ce problème. On le discute de nos jours, avec plus d'ardeur que jamais. Le temps est arrivé de prendre un parti et de se prononcer ferme, si l'on tient à se préparer l'honneur d'avoir pensé ou prophétisé juste, pour le jour où le problème sera résolu par la vertu du verre grossissant ou par la magie de l'électricité. Car on entend parler de toutes parts, aujourd'hui, de la suppression des distances, non seulement des distances terrestres, mais des distances du ciel.

Vous avez Mr Jesse Coles, de Philadelphie, qui, au moyen de son œil électrique, prétend voir, déjà, des montagnes, des lacs, de la verdure sur la planète Mars, et promet d'y voir assez clair bientôt pour s'assurer s'il y a là des hommes.

Vous avez Mr Gathman, de Chicago, qui construit des lentilles par sections concentriques, se fait fort, par ce procédé nouveau, de bâtir un télescope tout à fait hors de comparaison avec les fameux instruments de Lick ou de Yerkes, et prétend même fournir des diamètres de 10 pieds, de 50 pieds, de 100 pieds, bref, de la grandeur qu'on voudra et d'une incalculable puissance.

Vous avez le Professeur Elmer Gates, de Washington, qui vient de découvrir le moyen de construire des lentilles d'une grandeur illimitée, en substituant au verre plein, du gaz oxygène renfermé dans des boîtes cylindriques portant fenêtre convexe à chaque bout, et qui annonce, grâce à un tel moyen, une complète révolution dans l'étude et la science des astres.

Enfin, les Français, pour ne pas rester en arrière, pour montrer qu'ils ne sont pas émus de la jactance américaine, et qu'ils peuvent, eux aussi, produire des engins d'une force fabuleuse, font déjà miroiter à nos yeux, comme un des "clous" de leur grande exposition fin-de-siècle, un télescope monstre, qui rapprochera la Lune à trois pieds de distance, et nous procurera l'étrange illusion de n'avoir qu'à étendre le bras, à côté du tube magique, pour la toucher du doigt !

Qu'est-ce donc qui résistera à l'indiscrétion de pareils instruments ? Il n'y aura plus rien de secret à la surface de la Lune et des planètes. S'il y a des hommes, on les verra. S'il n'y en a point, on le verra également. Et quel que soit le résultat, les gagnants dans la dispute, ceux qui auront opiné pour l'hypothèse triomphante, s'écrieront avec transport : Voilà ce que nous pensions, voilà ce que nous disions ; nous avons donc raison de conjecturer ainsi !

Eh bien ! soyons prophètes, puisqu'il le faut, puisque l'honneur est en jeu, puisque le temps presse ; et rangeons-nous hardiment du côté de ceux qui combattent l'hypothèse de la Pluralité des mondes habités. Souhaitons que les grands instruments de Philadelphie, de Chicago, de Washington, de Paris, se braquent au plus tôt sur les astres. On n'y verra pas d'hommes, ni traces d'hommes, soyez-en sûrs. Terrible désappointement pour nos adversaires. Et c'est nous qui aurons la gloire du triomphe.

Il est vrai que ce serait tout le contraire, si on y découvrait des hommes ou des traces d'hommes. N'importe, courons le risque. Un tel risque en vaut la peine. Les arguments négatifs sont si forts, qu'il y a peut-être 999 chances contre une à parier que les fiers astronomes, chercheurs d'habitants dans les astres, reviendront bredouille de toutes leurs expéditions.

Avant d'entrer dans l'examen de la question, il importe de faire cette remarque préliminaire que les partisans de la Pluralité des mondes se recrutent parmi les croyants comme parmi les

incroyants ; avec cette différence que les incroyants sont de beaucoup les plus nombreux et les plus enthousiastes ; les autres étant clairsemés parmi les Chrétiens, plus clairsemés parmi les Catholiques, et ne proposant leur opinion, en général, qu'avec beaucoup de réserve et de timidité.

La raison en est facile à comprendre. C'est que les premiers sont tout à fait logiciens, tout à fait conséquents avec eux mêmes, avec leurs principes, avec leurs doctrines ; tandis que les derniers manquent de logique et de consistance entièrement.

Les incroyables, qui nient l'existence de Dieu, n'ont pas d'autre moyen pour expliquer l'Univers que celui de l'éternité de la matière et des forces immanentes de la matière ; celle-ci se développant fatalement, par les lois essentielles de l'attraction et de la répulsion ou des affinités chimiques, allant de progrès en progrès, constituant les mondes solaires dans l'immensité de l'espace, séparant la terre ferme d'avec les eaux, produisant les innombrables manifestations de la vie végétale et de la vie animale, et arrivant lentement mais sûrement par la transformation et l'évolution des espèces, au point culminant qui est l'homme capable de se connaître et de connaître toutes choses.

S'il en est ainsi, en vertu des lois de la matière, sur la Terre que nous habitons, le même développement ne se retrouvera-t-il pas, à des phases diverses, dans tous les globes de l'Univers, en vertu des mêmes lois ? La matière n'est-elle pas partout la matière, et ses lois ne sont-elles pas les mêmes partout ? Rien de plus logique. Voilà pourquoi les matérialistes sont si ardents et si remplis d'espoir. Advienne la démonstration que les autres globes, la planète Mars, par exemple, ou la Lune, sont couverts de végétation, animés par la présence de poissons, d'oiseaux, de mammifères semblables aux nôtres, surtout d'hommes semblables à nous ; ces Messieurs jubileront, proclameront, au son de la trompette, que cette victoire est la plus éclatante confirmation de leurs doctrines.

Au contraire, les philosophes chrétiens qui savent que tout émane de Dieu, que Dieu créa la matière et la doua de ses forces propres, que Dieu distribua les globes célestes dans l'espace et les mit en mouvement, que Dieu prépara avec un soin tout particulier notre globe terrestre quant à sa constitution physique et quant à ses relations avec le reste de l'Univers, que Dieu y répartit en justes proportions la terre ferme, l'eau et l'atmosphère avec tous les éléments primordiaux, que Dieu y fit surgir toutes les formes vivantes, depuis le lichen jusqu'au cèdre du Liban, depuis le ciron jusqu'au cétacé, que Dieu produisit l'homme, enfin, le roi de la création, en le jouant du corps le plus parfait, en l'animant d'une âme spirituelle et en lui assignant la mission spéciale d'aimer son Créateur, de le servir et d'en attendre une surnaturelle récompense, les philosophes chrétiens, disons-nous, sont arrêtés dans leur élan, dans les efforts de leur imagination, par le fait capital que tout dépend de la volonté libre de l'Être Suprême, Nécessaire, Éter-

nel, qui met la vie et l'intelligence où il lui plaît de les mettre, et de la manière qui lui convient, suivant un plan connu de lui seul.

Dans ces conditions, en effet, il est impossible de conclure du particulier au général. Des corps vivants spirituels existent sur la Terre, parce que Dieu l'a voulu ; et de tels êtres n'existeront sur d'autres globes que si Dieu le veut. Il n'y a pas à sortir de là, puisque matière n'est pas synonyme de vie, puisque la vie ne découle pas essentiellement de la matière, et qu'il y a même un abîme infini entre la matière et la vie, surtout la vie intellectuelle. Or, qui nous dira précisément si Dieu veut qu'il y ait des corps vivants spirituels ailleurs que sur la Terre ? Comment pourrions-nous connaître les desseins intimes de Dieu là où il ne nous révèle rien ?

Il y a de plus à considérer que, si l'on suppose des habitants dans les astres, cette supposition, au premier aspect, offre un caractère de nouveauté romanesque et bizarre qui repousse plutôt qu'il n'attire l'assentiment de l'esprit. On voit tout de suite qu'elle est contraire à toutes les traditions de l'Église, à toutes les traditions du monde entier, et qu'elle donne lieu à des problèmes d'une effrayante profondeur, savoir : comment concilier l'existence et la destinée de ces peuples avec la nôtre ? — comment les faire rentrer dans l'économie surnaturelle des mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ?

Ainsi, pendant que les matérialistes sont poussés en avant par leurs doctrines, les philosophes chrétiens sont poussés en arrière par leur science et leur foi. Et si l'on fait cette réflexion, que les hommes de la matière, partant de principes faux, s'appuyant sur des prémisses mensongères, ne peuvent qu'aboutir à l'erreur, il en résulte, sans plus d'examen, que l'hypothèse de la Pluralité des mondes est une opinion des plus suspectes.

Nous partirons de là, pour aller beaucoup plus loin. Car nous voulons démontrer que cette hypothèse est absolument dénuée de fondation, qu'elle repose littéralement sur le vide, et même que toutes les raisons d'induction et de probabilité militent contre elle.

Il faudrait des volumes pour faire cette démonstration dans toute son ampleur. Nous ne pourrions guère qu'effleurer le sujet, indiquer sommairement les principales preuves, dans une étude aussi courte que celle-ci. Nous y mettrons, toutefois, assez d'étendue, assez de clarté, assez de force pour justifier sûrement notre position, et même, croyons-nous, pour gagner à notre cause une foule d'esprits justes et droits, pour qui la vérité seule a des charmes, et qui ne se laissent pas égarer par des apparences trompeuses, par des chimères, quelque séduisantes qu'elles soient.

Dans la première partie de notre travail, nous établirons l'inhabilité des sciences physiques ; dans la seconde partie, l'inhabilité de la Philosophie chrétienne à démontrer la réalité de la Pluralité des mondes.

PRÉCIS

DE LA

DOCTRINE CATHOLIQUE

PAR

Le R. P. WILMERS, S. J.

ANCIEN PRÉFET DES ÉTUDES A LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE
DE POITIERS, THÉOLOGIE AU CONCILE DU VATICAN.

1 fort vol. in-8..... \$1.88

LA GRACE

140. La grâce est un secours ou don surnaturel : elle se divise en grâce actuelle et en grâce habituelle.

1. Par grâce, dans le *sens strict* du mot, on entend un secours ou don spirituel surnaturel que Dieu nous accorde par les mérites de Jésus-Christ pour notre salut éternel.

Le mot grâce (*gratia*) dans un *sens large* signifie ou la bienveillance de Dieu (Luc. 1, 30), ou un don quelconque librement accordé par Lui. Les dons que Dieu nous accorde par pure bonté sont ou naturels ou surnaturels. Par dons *naturels*, nous entendons ceux qui nous sont donnés comme partie intégrante de la nature humaine, ou comme conséquences de notre propre activité naturelle, et comme dus de quelque manière à la nature (109).—Les dons *surnaturels* sont, au contraire, ceux qui ne sont pas partie de la nature humaine, n'en sont point la conséquence, et ne lui sont dus en aucune façon (110). Telle est en particulier notre félicité future, la contemplation de Dieu face à face, tout ce qui nous dispose à atteindre cette fin et nous rend capables de l'obtenir (7). Ces dons surnaturels, nous les appelons communément grâces dans le *sens strict* du mot.—Les dons surnaturels sont *extérieurs* ou *intérieurs*. L'Évangile, les miracles et l'exemple de Jésus-Christ sont des grâces *extérieures*. L'influence divine qui meut nos âmes pour les disposer à atteindre la félicité surnaturelle (l'illumination surnaturelle de l'intelligence et l'excitation surnaturelle de la volonté avec tous les autres dons que Dieu nous accorde pour nous conduire à notre fin surnaturelle), sont des grâces *intérieures*. Ces secours ou dons intérieurs sont nommés grâces dans le *sens encore plus strict* du mot.—Les dons intérieurs peuvent être conférés à un homme ou pour son propre salut ou pour le salut des autres. L'excitation de la volonté qui la porte à faire le bien et à éviter le mal, nous est donnée pour notre salut ; les dons de miracles, de prophétie, etc., sont donnés au profit des autres. La première espèce de grâces est dite : *gratia gratum faciens*, parce qu'elle rend celui qui la possède agréable à Dieu ; la seconde est dite : *gratia gratis data*, parce qu'elle est donnée gratuitement ; seules les grâces qui nous rendent agréables à Dieu sont appelées grâces dans le *sens le plus strict*. Dans notre état actuel de nature déchue, la grâce nous est donnée en vue des mérites de Jésus-Christ, qui par sa mort nous a réconciliés avec Dieu et nous a conquis les moyens de salut.

2. La grâce prise ainsi, dans le sens le plus strict, se divise en grâce *actuelle* ou passagère (appelée aussi grâce de secours), et en grâce *habituelle* ou sanctifiante (appelée aussi grâce de justification).

a. La *grâce actuelle* consiste dans l'illumination surnaturelle de l'intelligence et l'excitation surnaturelle de la volonté tendant à faire éviter ce qui est mal et à faire vouloir et accomplir ce qui est bien. Elle est appelée *actuelle*, parce qu'elle n'est pas permanente ou inhérente ; mais qu'elle consiste en une influence passagère de Dieu sur l'âme.

La grâce actuelle est appelée *prévenante* (*præveniens*), *adjuvante* (*adjuvans*) ou *subséquente* (*consequens*), suivant qu'elle stimule ou sollicite nos facultés naturelles à faire le bien et à éviter le mal, ou qu'elle aide la volonté dans sa libre détermination, ou enfin qu'elle la fertile dans l'exécution de sa bonne résolution.

b. La *grâce habituelle* ou *sanctifiante* est un don intérieur communiqué par Dieu à l'âme, qui rend l'homme saint, agréable à Dieu, enfant de Dieu et héritier du Ciel.

La grâce sanctifiante, étant une qualité permanente, est appelée un don (*donum*) dans le sens le plus strict du mot. On peut en dire autant, pour la même raison, de toutes les qualités ou habitudes surnaturelles. La grâce actuelle, au contraire, ne consistant que dans une action passagère et n'étant pas une qualité permanente, est appelée un *secours* (*auxilium*).

I. GRACE ACTUELLE.

141. La grâce est nécessaire pour tout ce qui est utile à notre salut éternel.

Pélage et ses adhérents, au ^ve siècle, qui n'admettaient ni l'état de justice originelle, ni l'existence du péché originel, n'admettaient pas non plus la *nécessité de la grâce*. Ils soutinrent d'abord que les forces naturelles de l'homme suffisent à le rendre capable d'observer tous les commandements de Dieu, de repousser toutes les tentations et de mériter la vie éternelle. Plus tard, ils acceptèrent dans la controverse le mot *grâce*, mais en entendant par là purement et simplement le libre arbitre. Pressés de plus près, ils substituèrent au libre arbitre l'enseignement de l'Évangile et les exemples de Jésus-Christ, qui étaient bien, il est vrai, des grâces surnaturelles, mais des grâces *immanentes* extérieures. Ils finirent par admettre comme nécessaire l'illumination de l'intelligence, mais non l'excitation de la volonté ; de plus, selon eux, cette illumination, qui d'ailleurs pouvait être méritée par de bonnes œuvres naturelles, n'était pas précisément nécessaire pour rendre l'homme capable de faire le bien, mais pour le rendre capable de le faire plus facilement (*Histoire de la Religion*, § 133) ; l'Église catholique enseigne, au contraire, qu'une *grâce surnaturelle intérieure* exerçant son influence à la fois sur l'*intelligence* et sur la *volonté* est absolument nécessaire à l'accomplissement de toutes les œuvres utiles pour le salut. Nous appelons utile pour le salut ou *salutaire*, outre les bonnes œuvres accomplies en état de grâce, et méritoires par elles-mêmes de la vie éternelle, toute œuvre qui conduit d'une certaine façon au salut.

1. D'après l'enseignement de la sainte Écriture, nous sommes incapables par nous-mêmes de *penser*, de *vouloir* ou d'*accomplir* quoi que ce soit d'utile à notre salut ; nous ne le pouvons que sous l'influence surnaturelle de Dieu. Saint Paul déclare "que nous sommes incapables de former aucune pensée par nous-mêmes comme de nous ; mais que notre suffisance vient de Dieu" (II Cor. III, 5). Et ailleurs : "C'est Dieu qui opère en vous et le vouloir et le faire selon sa bonne volonté." (Philip. II, 13.) Sans moi vous

ne pouvez rien faire. (Joan. xv, 5.) Dans ces passages, on ne parle pas seulement d'une grande difficulté, mais d'une complète impossibilité de notre part quand il s'agit de faire ce qui est utile au salut. (Éphes. ii, 10; Joan. vi, 44; xv, 4, 5.)

2. La grâce est nécessaire, telle est la conviction de l'Église, conviction rendue manifeste par les détours furtifs de Pélagé pour introduire son innovation; par ses efforts pour tromper les pasteurs de l'Église en employant des termes ambigus et en faussant le sens des expressions orthodoxes; par la ferme opposition des Pères, en particulier de saint Jérôme et de saint Augustin, à sa doctrine; enfin par les définitions explicites de l'Église condamnant le Pélagianisme.

3. La nécessité de la grâce, pour tout ce qui conduit au salut, découle de la nature même du salut éternel. Notre salut éternel est surnaturel, c'est-à-dire, d'un ordre plus élevé que la nature (1^o). Par conséquent, les moyens qui permettent de l'atteindre doivent être surnaturels et appartenir au même ordre; car il faut que les moyens soient proportionnés à la fin. Nous ne pouvons pas plus arriver à la vie éternelle par des moyens purement naturels que nous ne pouvons entendre avec les yeux, ou voir avec les oreilles, ou raisonner avec nos sens extérieurs.

Une cause extérieure et accidentelle de la nécessité de la grâce est la faiblesse dans laquelle sont tombées nos puissances naturelles par suite du péché originel. Même dans l'état de pure nature, nous aurions eu besoin au moins d'un secours naturel spécial pour surmonter les difficultés qui s'opposent à l'observation de la loi naturelle. Un secours spécial est plus nécessaire encore dans notre état actuel où les difficultés de l'ordre surnaturel sont encore plus grandes, et ce secours doit être surnaturel, puisqu'il est un moyen nécessaire pour atteindre une fin surnaturelle. Dans l'état de déchéance, cette grâce surnaturelle guérit notre nature affaiblie par les blessures du péché originel; aussi, par opposition à la justice originelle, elle est appelée grâce médicinale (*gratia medicinalis*).

142. La grâce est même nécessaire pour que nous ayons la bonne volonté de croire et les premiers désirs d'opérer notre salut.

Au cours de la controverse sur le Pélagianisme, surgit au sud de la Gaule une secte nombreuse qui, s'écartant des Pélagiens, admettant l'état de justice originele, la déchéance et la nécessité de la grâce pour les œuvres utiles au salut; mais, pour ces hérétiques, le commencement du salut ne vint pas de la grâce: il vient du libre arbitre, assez puissant, disaient-ils, pour faire naître en nous la bonne volonté de croire et le premier désir du salut, et cet effort obtient infailliblement la première grâce prévenante. De cette façon, la volonté prévient grâce, et non la grâce, la volonté. Les partisans de cette doctrine furent nommés *semi-Pélagiens*, parce qu'ils n'admettaient qu'une partie de l'hérésie pélagienne. (*Histoire de la Religion*, § 133.) Voici au contraire l'enseignement de l'Église catholique: la grâce est nécessaire pour la foi; elle est nécessaire aussi pour que nous ayons bonne volonté de croire ou pour que nous y soyons disposés; nécessaire encore pour que nous concevions les premiers désirs du salut.

1. D'après l'enseignement de saint Paul (II Cor. iii, 5) nous sommes incapables par nous-mêmes d'avoir une pensée salutaire, c'est à dire une pensée qui soit de quelque manière utile à notre salut. Or une pensée est moins qu'un bon vouloir ou un bon

désir, car elle est moins étroitement liée à l'œuvre de notre salut. Si donc une pensée, qui montre de loin le chemin de la foi et nous y dirige, doit venir de Dieu, combien plus cela est-il vrai de la volonté ou du désir d'être sauvé ? Si le commencement du salut venait de nous, de telle sorte que Dieu dût attendre notre bon plaisir pour nous conférer sa grâce, saint Paul n'aurait pu dire : "Qui le premier Lui a donné (à Dieu) et sera rétribué ?" (Rom. xi, 35.) La grâce ne serait plus *gratuite*, elle ne serait plus uniquement l'œuvre de la bonté de Dieu; elle cesserait d'être grâce, c'est-à-dire d'être un don librement accordé par Dieu. Si le commencement du salut était l'œuvre du seul arbitre de l'homme et non de la grâce prévenante, l'Apôtre n'aurait pu dire : "Qui te discerne ? et qu'as-tu que tu n'aies reçu ?" (I Cor. iv, 7.) La prédestination à la grâce et au salut ne serait plus dans ce cas l'œuvre de Dieu, mais l'œuvre de l'homme.

2. Le semi-Pélagianisme a été, aussi bien que le Pélagianisme, repoussé par les *Pères* comme une hérésie, en particulier, par saint Augustin. Les décrets portés par le second concile d'Orange, après avoir été confirmés par le Pape Boniface II, ont été reçus par toute l'Église.

3. Le désir du salut et la disposition à croire, qui conduisent à la foi et à la conversion, sont les premiers pas dans la voie de la justification, le fondement de l'édifice surnaturel et, par conséquent, des *moyens* d'arriver au salut éternel. Or ils ne peuvent avoir ce caractère s'ils ne sont pas des actes *surnaturels*; car les moyens doivent être proportionnés à la fin, et ils ne peuvent être actes surnaturels sans la grâce.

Nous ne pouvons donc ni mériter, ni obtenir en aucune façon la grâce par nos propres *ressources naturelles*. La première grâce est toujours une grâce non méritée; elle est un don tout à fait librement accordé par Dieu; car "si c'est par la *grâce*, ce n'est pas par les *œuvres*; autrement la grâce ne serait plus grâce." (Rom. xi, 6.) Nous ne pouvons pas davantage par des œuvres purement naturelles nous *disposer d'une façon positive*, c'est-à-dire nous rendre dignes de la première grâce; car il n'y a aucune proportion entre ce qui est naturel et ce qui est surnaturel; Dieu n'attend pas le vouloir de l'homme, mais Il le prévient par sa grâce. L'homme pourtant peut se disposer d'une façon *négative*, c'est-à-dire s'abstenir du péché qui non seulement le rendrait moins digne de la grâce de Dieu, mais encore moins susceptible de la recevoir; remarquons toutefois qu'aucun péché, si grave qu'il soit ne peut opposer un obstacle absolu à la grâce; Dieu donne la grâce suffisante à tous, même aux infidèles (145, 3). Aussi le principe généralement reçu : "Dieu ne refuse pas sa grâce à ceux qui font ce qui est en leur pouvoir," doit-il s'entendre en ce sens que Dieu ne refuse pas de *nouvelles grâces* à ceux qui, autant qu'il est en eux, coopèrent aux *grâces* précédemment données.

(à suivre)

RELIGION ET CRITIQUE

ŒUVRE POSTUME DE
M. L'ABBÉ DE BROGLIE

Recueillie par M. l'abbé Prat

1 vol. in-12..... 88 cts

LE
DISCERNEMENT DES ESPRITS

POUR LE BON RÉGLEMENT DE SES PROPRES ACTIONS
 ET DE CELLES D'AUTRUI

OUVRAGE SPÉCIALEMENT UTILE AUX DIRECTEURS DES AMES

PAR

LE P. J. B. SCARAMELLI

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

TRADUIT POUR LA PREMIÈRE FOIS DE L'ITALIEN EN FRANÇAIS

PAR

M. A. BRASSEVIN

Chanoine de la Cathédrale de Marseille.

1 fort vol. in-12..... \$0.75

—♦—
T A B L E

PAR ORDRE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.

De la voie que nous suivons dans notre vie.—Nous devons examiner toutes nos œuvres et chercher si le principe d'où elles tirent leur origine est bon ou mauvais.—Importance et nécessité du discernement.—Avis de S. Antoine sur ce sujet.—Le présent ouvrage contient un corps de règles capables de faire connaître quel est le guide de nos pensées et de nos affections, si c'est le démon, l'amour-propre, ou Dieu.—Ce livre est utile à tous, mais surtout aux directeurs spirituels.

Chapitre I^{er}.—Ce qu'on entend par *esprits* et combien on en compte de sortes.—§ I. L'Écriture sainte, les Pères, les Docteurs et les Saints nous fournissent des règles pour reconnaître les esprits qui viennent de Dieu et ceux qui n'en viennent pas.—§ II. Ce qu'il faut entendre par *esprits*.—§ III. D'après S. Bernard, six sortes d'esprits peuvent donner à l'homme une impulsion dans ses opérations.—Ce qu'estont ces six esprits.—Ils peuvent se réduire à trois : l'esprit divin, l'esprit diabolique, et l'esprit humain.

Chapitre II.—Comment se forment en nous l'esprit divin, l'esprit diabolique, et l'esprit humain.—§ I. Comment l'esprit de Dieu opère en nous.—§ II. Comment le démon nous infiltre son esprit diabolique.—§ III. Comment notre nature corrompue par le péché originel produit en nous l'esprit humain.—§ IV. Il n'est pas facile de discerner si les mouvements intérieurs de notre esprit proviennent de la nature humaine, ou du démon, de la chair, du monde conjurés pour nous séduire.—Conjectures que l'on peut faire à ce sujet.

Chapitre III.—Du discernement des esprits en tant que grâce gratuitement donnée.—§ I. Deux sortes de discernement des esprits.—En quoi consiste le discernement infus.—§ II. Explication de la définition du discernement infus.—§ III. Le jugement du discernement infus est-il certain ou infallible?—§ IV. La manière avec laquelle une personne discrète discerne ses propres mouvements est différente de celle qu'elle emploie pour discerner l'esprit des autres.—§ V. A qui la grâce du discernement infus est-elle concédée?

Chapitre IV.—Du discernement des esprits en tant que vertu acquise par le travail et l'industrie, et combien les directeurs des âmes sont obligés de l'acquiescer.—§ I. Tous doivent acquiescer cette sorte de discernement.—§ II. Le directeur des âmes doit l'acquiescer à tout prix.

Chapitre V.—Des moyens par lesquels le directeur des âmes peut acquiescer le discernement des esprits.—§ I. *Premier moyen* : Demander instamment à Dieu la lumière du discernement.—§ II. *Second moyen* : S'appliquer à connaître les règles qui aident à discerner l'esprit vrai du faux, par l'étude de l'Écriture sainte, des Pères, des Docteurs et les enseignements de la vie des Saints.—§ III. *Troisième moyen* : L'expérience.—§ IV. *Quatrième moyen* : Le directeur doit procéder avec humilité dans la conduite des âmes.—§ V. *Cinquième moyen* : Le directeur ne doit pas trop s'affectionner à ses pénitents. Pour le même motif, on ne doit jamais prendre une âme sous sa direction pour l'avantage qu'on en pourrait retirer.—§ VI. *Sixième moyen* : Le directeur doit avoir un esprit cultivé, mais non sophistique. En outre il ne doit pas juger sur des raisons terrestres, mais sur des raisons divines.—§ VII. *Septième moyen* : Il faut examiner attentivement et bien peser les choses avant de porter un jugement.—§ VIII. *Huitième moyen* : Savoir quels sont les caractères du bon esprit et quels sont ceux du mauvais.

Chapitre VI.—Marques de l'esprit divin relativement aux mouvements ou actes de notre intelligence.—§ I. Avertissement.—§ II. *Première marque* : L'esprit divin enseigne toujours la vérité et ne peut en aucun cas suggérer l'erreur.—§ III. *Seconde marque* : L'esprit de Dieu ne suggère jamais à notre esprit des choses inutiles.—§ IV. *Troisième marque* : L'esprit de Dieu apporte toujours de la lumière à nos âmes.—§ V. *Quatrième marque* : L'esprit divin apporte la docilité à l'intelligence.—§ VI. *Cinquième marque* : L'esprit divin rend l'entendement discret.—§ VII. *Sixième marque* : L'esprit divin répand dans notre esprit des pensées d'humilité.

Chapitre VII.—Marques de l'esprit diabolique relativement aux mouvements ou actes de notre intelligence.—§ I. Ces marques sont les contraires de celles de l'esprit divin.—§ II. *Première marque* : L'esprit diabolique est un esprit d'erreur.—§ III. *Seconde marque* : L'esprit diabolique suggère des choses inutiles, légères et inconvenantes.—§ IV. *Troisième marque* : L'esprit diabolique apporte à notre âme des ténèbres ou de fausses lumières.—§ V. *Quatrième marque* : L'esprit diabolique est obstiné.—§ VI. *Cinquième marque* : L'esprit diabolique est indiscret et pousse aux excès. Il n'observe pas le temps opportun, le lieu convenable et ne considère pas la condition des personnes.—§ VII. *Sixième marque* : L'esprit du démon mêle toujours à nos actes des pensées de vanité et d'orgueil, même dans les actes vertueux et saints.

Chapitre VIII.—Marques de l'esprit divin dans les mouvements ou actes de la volonté.—§ I. Importance de ce sujet.—§ II. *Première marque* : La paix.—§ III. *Seconde marque* : L'humilité non affectée mais sincère.—§ IV. *Troisième marque* : Une ferme confiance en Dieu appuyée sur une sainte crainte de soi-même.—§ V. *Quatrième marque* : Une volonté flexible.—§ VI. *Cinquième marque* : La pureté d'intention dans les œuvres.—§ VII. *Sixième marque* : La patience dans les souffrances du corps, dans les choses qui touchent à l'honneur, et encore dans les choses qui nous affligent.—§ VIII. *Septième marque* : La mortification intérieure volontaire.—§ IX. *Huitième marque* : La sincérité, la

véracité et la simplicité.—§ X. *Neuvième marque* : La liberté d'esprit.—§ XI. *Dixième marque* : Le désir d'imiter le Christ.—§ XII. *Onzième marque* : Une charité douce, obligeante, désintéressée.

Chapitre IX.—Marques de l'esprit diabolique dans les mouvements ou actes de la volonté.—§ I. Les caractères de l'esprit diabolique sont tout à fait les contraires de ceux de l'esprit divin.—§ II. *Première marque* : L'inquiétude, le trouble, la confusion.—§ III. *Seconde marque* : Un orgueil manifeste ou une fausse humilité.—§ IV. *Troisième marque* : Le désespoir, ou la défiance, ou la vaine sécurité.—§ V. *Quatrième marque* : L'obstination de la volonté à ne pas se rendre à l'obéissance due aux supérieurs.—§ VI. *Cinquième marque* : La mauvaise intention dans les œuvres.—§ VII. *Sixième marque* : L'impatience dans les peines.—§ VIII. *Septième marque* : Le soulèvement des passions.—§ IX. *Huitième marque* : La duplicité, la fausseté, la dissimulation.—§ X. *Neuvième marque* : Un attachement très opposé à la liberté de l'esprit.—§ XI. *Dixième marque* : L'éloignement de Jésus-Christ et l'indifférence pour l'imitation de ses exemples qu'il nous a données.—§ XII. *Onzième marque* : La fausse charité et le faux zèle.—§ XIII. Avis pratiques au directeur.

Chapitre X.—Des esprits douteux et incertains.—§ I. Préambule.—§ II. L'esprit qui, après avoir fait choix d'un état, aspire à un autre état, doit être tenu pour suspect.—§ III. Un esprit porté à des choses insolites, singulières et étrangères à son état, est fortement douteux.—§ IV. Un esprit qui, dans la pratique de la vertu, aspire aux choses extraordinaires, est souvent douteux.—§ V. L'esprit des grandes pénitences extérieures peut être douteux.—§ VI. Un esprit de consolations spirituelles sensibles est douteux.—§ VII. L'esprit de consolations et de délectations spirituelles qui se continue perpétuellement, sans jamais être interrompu, est beaucoup plus suspect.—§ VIII. Les larmes aussi sont suspectes, parce qu'elles peuvent jaillir de trois sources différentes.—§ IX. L'esprit de révélation est toujours suspect.—Les stigmates et autres signes prodigieux sur le corps doivent être considérés comme très douteux.

Chapitre XI.—Des diverses manières par lesquelles l'esprit du Seigneur opère dans les âmes.—§ I. Dieu opère diversement dans les âmes.—§ II. Quelquefois, l'esprit de Dieu nous mène vers le bien en général, mais il ne nous montre pas en particulier le bien que nous devons accomplir.—§ III. D'autres fois l'esprit de Dieu excite en nous un désir dont il ne demande pas effectivement l'exécution, ou dont il demande seulement une partie de l'exécution.—§ IV. L'esprit de Dieu procède avec calme à l'égard des âmes bonnes. Il agit durement avec les âmes coupables et opiniâtres. L'esprit du démon est au contraire turbulent et fier avec les âmes justes, mais il est tout condescendance pour les pécheurs.—§ V. L'esprit de Dieu s'instruit de diverses manières dans les âmes pieuses.—§ VI. C'est le propre de l'esprit de Dieu seulement d'entrer dans les âmes et de les changer toutes en son amour par ses doux attraits, sans qu'aucune cause ait précédé de tels changements, c'est-à-dire sans qu'il y ait eu dans l'imagination, ou dans l'intelligence, ou dans la volonté, quelque opération capable de provoquer ce pieux embrasement.—§ VII. L'esprit de Dieu se cache parfois à l'âme et la laisse aride et dans les ténèbres pour son plus grand bien.

Chapitre XII.—Des divers artifices par lesquels le démon trompe les âmes.—§ I. Le démon tourne autour de la forteresse de notre âme, observant le côté le plus faible, la partie la moins bien gardée pour y donner l'assaut.—Habileté des démons dans leurs machinations contre nos âmes.—§ II. Après nous avoir tentés, les démons se retirent et nous laissent en paix, mais avec la fin perverse de nous assaillir à l'improviste et plus fortement quand nous serons négligents et distraits.—§ III. Quand le démon voit qu'il ne peut subjuguier les âmes ni par l'art, ni par la fraude, il les fait s'exposer à des occasions qui ont une fin bonne mais indiscrète.—§ IV. Le démon ne réussissant pas en tentant les personnes dévotés en choses graves, a soin qu'elles ne tiennent pas compte des petites choses, qu'elles les dédaignent et les transgressent facilement.—§ V. Le démon

a recours à toutes sortes de méchantes ruses pour retirer les personnes spirituelles du service divin.—§ VI. Trois choses à indiquer aux pénitents pour qu'ils ne tombent pas dans les pièges d'un ennemi aussi trompeur.

Chapitre XIII.—Des illusions par lesquelles le démon trompe les âmes inconsidérées, et d'abord des illusions qui leur arrivent dans l'oraison.—§ I. Différence entre les ruses et les illusions.—Du soin que nous devons avoir de ne pas nous laisser illusionner par l'esprit de la chair.—§ II. Le démon fait paraître la faux pour le vrai. Ses fausses représentations.—§ III. Diverses autres manières par lesquelles les démons trompent les personnes spirituelles.—§ IV. Règles pour distinguer les faveurs de Dieu des illusions du démon.—§ V. Moyens par lesquels l'homme spirituel peut se préserver des illusions dans ses oraisons.

Chapitre XIV.—Des illusions diaboliques qui se produisent dans l'exercice des vertus et dans l'abandon aux vices.—§ I. Le démon dissimule l'iniquité sous l'apparence de la vertu, et il donne au vice l'apparence de la vertu.—§ II. Le nombre des illusions par lesquelles notre ennemi s'efforce de corrompre nos actions est incalculable. On en signale quelques-unes qui serviront à faire connaître les autres et à nous rendre circonspects pour les écarter.—§ III. Nos ennemis s'efforcent de nous éloigner du bien sous prétexte de mal.—Remède à employer pour nous garantir de toutes ces fourberies.

Chapitre XV.—Courte explication des marques de l'esprit humain.—§ I. Ce que c'est que l'esprit humain.—§ II. Cet esprit prend souvent les dehors de la vertu et nous fait paraître à nos yeux et aux yeux des autres tout différents de ce que nous sommes.—§ III. Le directeur qui ne veut pas errer dans le jugement qu'il porte sur les vertus de son pénitent doit observer avec attention quelle est sa fin dans la pratique et si le motif qui le pousse à l'exercice des vertus et l'accompagne dans le cours de ses opérations, est surnaturel.—§ IV. L'esprit humain se mêle aussi aux actions de personnes très pieuses qui ont l'habitude de régler tous leurs actes avec grande perfection.—§ V. Direction qu'on doit donner à l'esprit humain.—Avis au directeur des âmes.

A P P E N D I C E

QUELQUES RÈGLES DE S. IGNACE :

I. Pour discerner les esprits.—Pour mieux discerner les esprits.—II. Pour la distribution des aumônes.—III. Pour aider à reconnaître les scrupules.—IV. Pour vivre toujours en union parfaite avec la véritable Église.

DEUX CHAPITRES DE S. JEAN DE LA CROIX :

On explique pourquoi Dieu a coutume de communiquer aux âmes les biens spirituels par l'intermédiaire des sens.

Des dommages que la conduite imprudente de certains directeurs peut occasionner à l'endroit des visions.

LA RELIGIEUSE

INSTRUITE ET DIRIGÉE DANS TOUS LES ÉTATS DE LA VIE

PAR DES ENTRETIENS FAMILIERS.

Ouvrage très-utile non-seulement aux religieuses, mais encore aux religieux, aux personnes dévotes, et à tous les fidèles qui veulent servir Dieu avec zèle, et arriver à la perfection de leur état

Par le Père F. Agricola, de la mère de Dieu

Carmo déchaussé, missionnaire et ancien Maître des Novices

2 vol. in-12..... \$1.25

PARTIE LÉGALE

Rédacteur : **ALBY**

DONATION.—DOUAIRE

QUESTION.—Par mon contrat de mariage mon mari m'a fait donation pure et simple de la somme de cinq cents piastres pour me tenir lieu de douaire et de préciput. Mon mari vient de mourir et il s'agit de régler sa succession qui, (déduction faite des dettes et du montant de la donation,) se réduit à presque rien. La somme en question m'appartient-elle en pleine et absolue propriété, ou mes enfants peuvent-ils, (en renonçant à la succession de leur père,) prétendre que cette somme leur appartient à titre de *douairiers*, et, qu'en conséquence je n'en ai que l'usufruit.

Angélique L.....

RÉPONSE.—La somme de cinq cents piastres qui vous a été donnée par votre mari, par votre contrat de mariage, ne constitue pas un douaire préfix. Il est vrai qu'elle vous a été donnée en remplacement du douaire, mais elle ne vous a pas été donnée *comme douaire*. Pour qu'il y ait douaire préfix il faut que les biens que l'on prétend en être l'objet aient été donnés à *titre de douaire*. Ainsi la somme en question vous appartient en pleine et absolue propriété. Vos enfants n'y ont aucun droit à *titre de douairiers*.

(Du *Saint-Laurent*.)

ESTIMATEURS MUNICIPAUX

QUESTION.—Quand les estimateurs municipaux, dument nommés, entrent ils en fonctions ?

RÉPONSE.—D'après l'article 366 du code municipal, ils y entrent aussitôt après avoir prêté serment de remplir bien et fidèlement les devoirs de leur charge.

Par conséquent, ce n'est donc réellement qu'après avoir prêté ce serment d'office qu'ils sont légalement autorisés et compétents à exercer les fonctions de leur charge ; jusqu'alors ils ne le peuvent valablement, et tous actes faits par eux, en cette qualité, sont radicalement nuls.

ALEXANDRE GAGNON.

NOTE DE LA RÉDACTION.—L'opinion de mon confrère, monsieur Gagnon, a été adoptée par la Cour supérieure du district de Kamouraska. Le 23 septembre 1897, dans la cause de

JOSEPH DESJARDINS

vs.

LA CORPORATION DU CANTON BÉGON.

Cette cour (Cimon, juge), a cassé un rôle d'évaluation préparé par des estimateurs qui n'avaient pas au préalable prêté le *serment d'office*.

GRANDS JURÉS

Dans le numéro du premier septembre, page 417, j'ai répondu à une question de Georges Cloutier concernant les grands jurés. J'ajoute à cette réponse l'extrait suivant de l'adresse du juge Ouimet aux grands jurés à l'ouverture de la Cour criminelle, à Montréal, le premier septembre dernier.

" Votre tâche, comme faisant partie de ce haut tribunal, pour être limitée, n'en comporte pas moins une haute responsabilité. C'est à vous de décider si les personnes qui sont dénoncées, comme ayant commis des offenses contre la loi et la paix de Sa Majesté, devront être appelées à subir leur procès devant un jury de leurs pairs. Votre décision n'est ni un acquittement, ni une condamnation. Vous êtes simplement appelés à déclarer s'il y a lieu, d'après la preuve faite devant vous, à soumettre la cause à un petit jury, qui seul a le droit, après avoir entendu la preuve entière tant du côté de la Couronne que de la défense, d'absoudre ou de condamner l'accusé.

" Le serment que vous avez prêté vous indique suffisamment comment votre devoir doit être accompli. Il vous enjoint de vous dépouiller de tout sentiment personnel, favorable ou défavorable aux prévenus. La plus stricte impartialité doit présider à vos délibérations. La justice doit être votre unique guide. La loi vous confie l'honneur, la liberté de vos concitoyens, et vous devez être excessivement soucieux que ces biens précieux ne soient mis en péril sans qu'il vous paraisse y avoir bonne et suffisante raison. Vous devez donc repeler toute accusation qui, après un examen consciencieux de la preuve mise devant vous, vous paraîtra futile. D'un autre côté, si cette preuve vous paraît sérieuse, si elle est suffisante pour vous convaincre, à première vue, que l'accusation est bien fondée, votre devoir est de déférer l'accusé au petit jury pour jugement final, et ce, sans crainte ni partialité.

" Votre serment vous oblige également au secret le plus absolu sur tout ce qui se rapporte à vos délibérations."

AVIS ET RÉFLEXIONS

SUR LES

DEVOIRS DE L'ÉTAT RELIGIEUX

POUR ANIMER CEUX QUI L'ONT EMBRASSE A REMPLIR LEUR VOCATION

*Ouvrage utile non seulement aux religieux, mais encore à
toutes les personnes qui veulent vivre dans le monde
avec une piété solide*

PAR UN RELIGIEUX BÉNÉDICTIN

de la Congrégation de Saint-Maur

NOUVELLE ÉDITION, SOIGNEUSEMENT REVUE ET CORRIGÉE

Par l'abbé J. Dufour

Aumônier des religieuses Augustines de Notre-Dame-de-Miséricorde

2 forts vol. in-12..... \$1.50

CATHOLICISME AMÉRICAIN

Par le R. P. A.-D. DELATRE, S. J.

1 vol. in-12 de 186 pagesPrix : 50 cts

L'*Américanisme* ou *Catholicisme américain* est à l'ordre du jour des questions actuelles. Plusieurs ouvrages ont paru sur ce sujet ; nous avons eu d'abord : *Le Père Hecker*, par M. Elliott ; l'auteur nous y donne la biographie du fondateur des Paulistes, qu'il accompagne d'aperçus théoriques et analytiques sur les doctrines nouvelles. Peu après, le P. Maignon nous donnait un ouvrage consciencieux et très documenté, qu'il intitulait : *Le Père Hecker est-il un saint ?* Ces deux études ont fait, en Belgique et en France, un bruit considérable ; une foule de journaux et de revues se sont emparés de cette brûlante question, et l'ont examinée sous toutes ses faces, les uns louant sans réserve la doctrine américaniste, les autres la condamnant *a priori* et sans autre examen.

Nous laissons aux théologiens de profession le soin de juger en bien ou en mal la théorie ascétique du P. Hecker, et d'en discuter l'opportunité ; les controverses dogmatiques ne rentrent pas dans le cadre d'une revue bibliographique, l'espace nous faisant d'ailleurs défaut pour un examen approfondi. Nous nous contenterons donc de faire connaître dans ses grandes lignes l'œuvre du P. Delattre, abandonnant à nos lecteurs le soin d'en apprécier les conclusions.

Après un court avant-propos, dans lequel il établit le véritable état de la question, le savant jésuite examine le catholicisme américain d'après M. Klein : ce dernier a fait paraître à ce sujet un article très important dans la *Revue française d'Élimbourg*, en septembre 1897. C'est la partie doctrinale de cet article qu'analyse le P. Delattre ; il la cite presque en entier, en l'accompagnant de commentaires succincts et documentés.

L'auteur nous expose ensuite les idées du P. Hecker sur les vœux de religion. Il nous montre ces idées se rattachant à la conception générale du nouvel ascétisme prêché par le fondateur des Paulistes. Il s'est surtout inspiré de la biographie du P. Elliott, au chapitre intitulé : *Les idées du P. Hecker sur la vie de communauté*. Nous devons reconnaître ici l'impartialité dont fait preuve l'étude doctrinale du P. Delattre ; certes, il n'admet pas toutes les théories de l'américanisme, mais il sait reconnaître le bien où il le rencontre, et il discute les points controversés avec une rare modération et une remarquable profondeur de vues.

L'auteur en vient alors à un exposé complet de l'ascétisme du P. Hecker. Cette partie de l'ouvrage est éminemment dogmatique, et nous n'avons pas la prétention de porter un jugement définitif sur les conclusions du P. Delattre. Disons toutefois que son argumentation est d'une logique serrée, irrésistible ; et nous ne sommes pas loin de croire qu'il n'y aura plus à revenir sur la réfutation

des théories paulistes touchant l'ascétisme, surtout quand on aura suivi l'auteur dans son examen de *l'Ascétisme pratique* du P. Hecker. L'auteur rappelle à ce propos les définitions dogmatiques du Concile de Trente, mises à la portée des fidèles dans le *Catéchisme romain*, source et modèle de tous les autres catéchismes. L'américanisme, pour les besoins de sa cause, a laissé dans un certain oubli ce monument capital de la dogmatique chrétienne : c'est là un grave défaut, que relève avec à-propos notre savant auteur.

Il ne restait plus qu'à nous faire toucher du doigt les erreurs historiques du P. Hecker. Nous n'avons pas à insister longuement sur cette dernière partie; nous connaissons de longtemps le vaste savoir et la compétence du P. Delattre en matière d'histoire. Ce nous est donc un garant suffisant de la justesse des critiques émises par lui.

Un mot encore. Nous aimons à insister à nouveau sur l'esprit d'impartialité qui a guidé l'auteur dans tout son travail. S'il repousse certaines données inexactes sur l'ascétisme chrétien, sur les vœux de religion, sur l'action de l'Église dans les temps modernes, il faut reconnaître avec lui que la vérité conserve toujours des droits imprescriptibles; il est permis de signaler l'erreur, et le P. Delattre l'a fait partout avec un tact et une simplicité remarquables.

L'impression générale du volume est que la question de l'américanisme est élucidée; la cause est entendue, et le présent ouvrage met fin à une controverse qui peut-être menaçait de dépasser les limites d'un débat d'école à école.

S. B. L.

SOMME ASCÉTIQUE.

DE SAINT FRANÇOIS DE SALES

DOCTEUR DE L'ÉGLISE UNIVERSELLE

OU

LA VIE CHRÉTIENNE

ÉTUDIÉE A L'ÉCOLE DU DOCTEUR DE LA PIÉTÉ

Par l'abbé Nestor ALBERT

CHANOINE HONORAIRE D'ANNECY, ARCHIPRÊTRE-CURÉ-PLÉBAIN DE THONES.

ANCIEN AUMÔNIER DES RR. SŒURS DE S. JOSEPH,

AUTEUR DE LA *Vie abrégée de S. François de Sales.*

OUVRAGE RECOMMANDÉ

Par un Bref de S. S. Léon XIII, par LL. EE. le Cardinal Billot Grand-Pénitencier, et le Cardinal Desproz, Archevêque de Toulouse.

Par Leurs Grandours Mgr Magnin, Evêque d'Annecy;

Mgr Pichonot, Archevêque de Chambéry;

Mgr Mermillod, Evêque d'Hébron, et Vicario Apostolique de Genève;

Mgr Gay, Evêque d'Anthédon, Auxiliaire de Poitiers,

et par le T. R. P. Eschbach, Supérieur du Séminaire Français de Rome.

2 vol. in-12..... \$1.25

LETTRES DE HENRI PERREYVE

A UN AMI D'ENFANCE 1847-1865

Septième édition augmentée de plusieurs lettres inédites.

1 vol. in 12..... \$1.00

“ Puisqu'il est mort si prématurément, je veux travailler, pour ma part, à rendre plus féconde encore sa vie trop courte...
 “ Il faut que ses travaux, ses écrits et sa vie, ses souffrances et sa mort soient bénis, et engendrent des hommes qui lui ressemblent.”

Depuis que le P. Gratry a écrit ces lignes, au commencement de son beau livre sur Henri Perreyve, et depuis qu'il est allé retrouver dans le sein de Dieu celui qu'il appelait avec une tendresse si touchante “ mon cher enfant bien aimé,” l'œuvre qu'il avait entreprise n'a pas été interrompue.

On sait avec quel admirable zèle la sœur d'Henri Perreyve, seule survivante d'une famille étroitement unie, a su vaincre sa douleur, pour travailler à “ faire bénir les travaux, les écrits et la vie ” d'un frère uniquement aimé.

Aussi, après quinze années écoulées depuis que notre ami nous a quittés, je n'hésite pas à dire que le bien commencé par lui de son vivant n'a pas été diminué par sa mort. C'est notre consolation, à nous qui sommes inconsolables, de savoir que non seulement il prie pour nous du haut du ciel, mais qu'il travaille avec nous sur la terre par l'influence visible et toujours croissante de ses écrits. Que dis-je ? Par cette séparation même, et au prix de l'inexprimable douleur qu'elle nous cause, nous sommes en possession d'un trésor plus précieux encore que ses écrits et que le spectacle de sa vie même ; nous avons son exemple pour nous apprendre “ à sentir Dieu de l'autre côté de la mort,” et pour nous aider à “ franchir comme lui le passage avec un magnifique élan.”

Quels lecteurs des œuvres d'Henri Perreyve n'ont, en effet, présent à l'esprit le touchant récit que nous a fait de sa mort ce premier compagnon d'enfance “ qui, à douze ans, fut, sur les bancs du catéchisme, son ami et son confident, et qui se retrouve jour et nuit à son lit de mort, prêtre et ami, et confesseur, et sœur de charité.”

Mais puisque, s'il était encore au milieu de nous, l'ardeur de son zèle lui ferait toujours entreprendre de nouveaux travaux, n'est-il pas juste que rien de ce qu'il a laissé ne se perde, et qu'il puisse nous remercier un jour d'avoir accru, autant qu'il était en nous, sa glorieuse moisson ?

Cette pensée nous décide à offrir aux admirateurs d'Henri Perreyve les *Lettres à un ami d'enfance*. Nous avons la confiance que ce nouveau recueil contribuera, comme celui qui a déjà été publié, à consoler bien des âmes. Nous l'adressons plus particulièrement aux jeunes gens, avec l'espoir que, selon le vœu du

P. Gratry, il pourra servir à former des hommes qui lui ressemblent.

Il a paru, d'ailleurs, qu'il était temps de ne plus rien refuser à tant d'âmes, connues ou inconnues, auxquelles la lecture des ouvrages d'Henri Perreyve a inspiré cette affection passionnée qui fait attacher du prix à tous les souvenirs de la personne qu'on aime. Aussi n'a-t-on pas craint de donner tout ce qu'il était possible de donner. À côté de lettres, tour à tour sérieuses et enjouées, on trouvera de simples et courts billets, qui n'ont d'autre valeur que de marquer un détail intéressant de la vie d'Henri Perreyve, ou quelque trait de son caractère et de son esprit.

Celui à qui ces lettres ont été écrites sait trop bien, par sa propre expérience, le prix d'un pareil trésor pour n'être pas persuadé que des milliers d'âmes lui sauront gré d'avoir consenti à le partager avec elles.

Quoi de plus doux, en effet, que de voir, comme à découvert, dans l'âme de celui qu'on aime, que d'entendre de sa propre bouche la confiance de ses pensées les plus intimes ! Quelle joie de ne plus le connaître seulement par le dehors, mais d'entrer avec lui dans les épanchements de la plus libre et de la plus confiante amitié !

Cette joie si délicate que les amis d'Henri Perreyve ont déjà goûtée dans le premier recueil de ses lettres, ils la retrouveront ici, avec un attrait de plus.

Toute la première moitié de ce nouveau volume leur révélera les impressions, tour à tour joyeuses et graves, mais toujours parfaitement pures de son adolescence. Après avoir admiré l'écrivain précoce, qui, mourant à trente-quatre ans, a laissé un ouvrage important d'apologétique, des études historiques et philosophiques précieuses, des livres de piété dont l'un, *la Journée des Malades*, "a presque la sobriété, la simplicité et le poids des livres immortels," ils aimeront à suivre dans ses vives et indépendantes allures l'étudiant en droit et le disciple servent de la philosophie, préoccupé déjà de tous les grands problèmes qui intéressent l'avenir et le progrès de l'humanité. En lisant plusieurs des pages écrites par cet enfant encore assis sur les bancs du collège, ils verront, selon la poétique expression du P. Gratry, "l'écrivain et l'orateur se déclarer déjà en lui aussi nettement que la fleur dans un bouton qui s'ouvre."

Mais alors, dira-t-on, pourquoi avoir attendu quinze ans avant de nous admettre à ce précieux partage ? Quiconque a vraiment aimé comprendra ma réponse.

Le privilège et le charme de l'intimité ne consistent-ils pas précisément à partager à deux nos plus chers sentiments et nos plus secrètes pensées ? Quelle indignation ne ressentirions-nous pas contre l'indiscret, qui furtivement viendrait prêter l'oreille à ces entretiens, et profaner le mystère de cette intimité !

Eh bien ! après la mort, il survit dans le cœur de celui qui reste quelque chose de cette instinctive pudeur de l'affection et de

cette sorte de jalousie sacrée. Comme l'avare, on garde pour soi son trésor, on le cache à tous les yeux, et pour le contempler, pour en jouir, on s'enfonce dans une solitude, impénétrable à tous. Comment songerait-on, dès lors, à livrer la meilleure moitié de son âme au hasard de la publicité ?

Aussi est-il à peu près certain que les *Lettres à un ami d'enfance* n'auraient jamais vu le jour, si, dès l'année 1872, on n'avait été sollicité par la sœur même d'Henri Perreyve de faire connaître quelques-unes de ces confidences intimes, et si la vue du bien produit par le premier recueil des *Lettres* n'avait imposé, pour ainsi dire, le devoir de publier celui-ci.

Un autre motif a retardé aussi cette publication. Quand la mort a séparé deux âmes très étroitement unies, celle qui reste a deux ressources pour échapper à son isolement.

Par un vigoureux effort philosophique, ou mieux encore par un élan que la religion rend facile, nous pouvons jeter notre âme tout entière en avant, sortir du temps et de l'espace, franchir l'abîme apparent qui sépare la terre du ciel, et, pénétrant par la foi et par le désir jusque dans la vie future, visiter en quelque sorte *chez lui* celui qui, avant nous, est devenu habitant de l'éternité.

A vrai dire, dans les années qui suivent immédiatement la séparation, et tant que la douleur n'a rien perdu de sa première intensité, ce n'est guère qu'en avant et en haut qu'il est possible à un cœur brisé de chercher le cœur qu'il a perdu. Alors l'âme aimante et religieuse, ne trouvant plus rien près d'elle sur la terre, s'en va tout droit, et avec une audace sublime, redemander à Dieu ce que Dieu lui a pris.

Dans cette première phase de la douleur, tout ce qui nous reporte d'une manière trop humaine vers un passé dont la perte irréparable fait couler nos larmes, envenime notre mal au lieu de le soulager. Nous sommes trop près des drames déchirants et des tragédies lugubres. Notre cœur est encore trop rempli des émotions poignantes dont il a été agité pendant la dernière maladie et l'agonie de l'être bien-aimé ; notre imagination est encore trop troublée par la vue de tout cet appareil, à la fois navrant et terrible, qui précède et qui suit la mort. Bien loin alors de rechercher les souvenirs terrestres, nous tentons d'arracher de vive force ces traits sans cesse renaissants du passé, qui déchirent notre âme sans utilité pour nos morts et pour nous.

Heureux alors ceux qui savent rompre presque entièrement avec le passé, et qui, réunissant tout ce qu'ils peuvent trouver de ressources divines, parviennent, ne fût-ce que pour l'heure de la prière, à sortir du temps où les morts ne sont plus, et à entrer par avance dans l'éternité où ils sont !

Plus tard, une transformation s'opère peu à peu dans nos rapports avec ceux que la mort nous a enlevés. Quand les années ont émoussé la pointe aiguë de la douleur, et que l'éloignement a tempéré l'horreur des sombres souvenirs, nous devenons capables de supporter, d'aimer même, et de rechercher l'image du passé.

D'ailleurs, comme toutes les faiblesses sont le propre de la nature humaine, l'effort pour monter vers le ciel ne saurait être continu. Nos préoccupations, nos travaux, nos devoirs, et les conditions mêmes de notre existence empêchent notre âme d'avoir toujours ce vol hardi vers les choses éternelles. Et comme, après tout, Dieu, qui nous laisse ici-bas sans nos amis, veut que cette terre nous redevienne habitable alors par un instinct, grand et saint lui aussi, nous nous efforçons de rappeler les chers absents et de les ressusciter en quelque sorte avec nous.

Quel bonheur quand ceux que nous pleurons nous ont laissé quelque chose d'eux-mêmes ! Les moindres dons qu'ils nous avaient faits, leurs cheveux que nous enchaînâmes dans l'or, leurs portraits que nous contemplâmes dans la solitude et qui semblent nous parler, tout nous aide à les faire revivre.

Mais quel héritage plus précieux encore ne possédons-nous pas, lorsque leurs écrits nous conservent l'image vivante de leurs pensées et de leurs convictions, le monument durable de leurs travaux, et comme la continuation visible de l'œuvre qui était l'honneur de leur vie !

Ajoutons que, de tous les souvenirs, le plus précieux est le recueil des lettres de ceux qui nous ont aimés.

Écrites dans le temps de la séparation pour en adoucir l'amertume, ces lettres sont comme l'élan d'une âme vers une autre âme, l'effort par lequel un cœur cherche et réussit, en dépit de la distance, à rejoindre le cœur dont il est éloigné. Et comme il n'y a pas de différence essentielle entre la séparation du temps et celle de l'espace, comme l'éloignement nous met à l'égard des vivants dans le même silence et dans le même inconnu où nous sommes vis-à-vis des morts, il semble que les lettres de nos morts nous parlent comme s'ils étaient encore vivants.

Quiconque a voyagé longtemps seul, loin de ceux qu'il aimait, connaît les joies inexprimables, les vives émotions qu'on éprouve, lorsque d'une main tremblante on décachète la lettre où, du premier coup d'œil, on a reconnu l'écriture d'une mère, d'un frère, d'un ami.

“ Je suis à Florence depuis hier au soir, écrit Henri Perreye. “ Ce matin, je vais à la poste, et quelle joie ! Deux grosses lettres “ m'y attendaient, dont une de ce cher enfant que j'aime tant et “ depuis de longues années déjà. Je fus joyeux plus que je ne “ puis dire. J'étais sorti pour jeter un premier coup d'œil sur “ cette belle patrie des Médicis ; il m'a été impossible de rien “ regarder, de rien voir. Un sentiment plus fort que la curiosité, “ l'admiration, l'avidité du voyageur, s'était emparé de mon âme. “ Je n'ai pu que rentrer vite dans ma chambre et me plonger “ dans mes chers souvenirs. Oh ! mon ami, après plusieurs “ mois d'absence, loin des siens et de sa patrie, quel bonheur “ dans un mot, dans une phrase, dans un nom ! Ainsi donc, “ maintenant je te parle, je t'entends, je partage ta vie, tes pensées “ intimes, comme nous avons coutume de le faire toujours. “ J'écoute de ta bouche les noms si chers d'amitié, de famille, de

“ patrie. Crois-moi, il n'y a pas eu dans mon voyage un instant plus heureux, et la reconnaissance déborde de mon cœur pour Dieu qui m'entoure sur la terre de tant de bénédictions.”

Eh bien ! aujourd'hui, après trente ans que ces lignes ont été écrites, aujourd'hui que la mort tient mon ami éloigné de moi, comme le tenait alors éloigné la distance, est-ce qu'en relisant cette délicieuse page je n'y sens pas revivre son âme ? Est-ce que tout mon être ne s'émeut pas pour crier vers lui à mon tour : “ Ainsi donc je te parle, je l'entends, je partage ta vie, tes pensées intimes, comme nous avions coutume de faire autrefois ; et la reconnaissance déborde de mon cœur pour Dieu qui donne à ma douleur une telle consolation.”

Oui, les lettres ont une telle puissance qu'elles réunissent les âmes, même à travers la mort, et qu'elles jettent comme un pont pour passer du temps à l'éternité.

Et cela est si vrai que, si j'avais un conseil à donner à ceux qui, trop heureux dans une affection partagée, n'ont jamais à souffrir la privation de l'absence, je leur dirais de se quitter, ne fût-ce qu'une semaine par année, ne fût-ce que pour avoir l'occasion de s'écrire, et de se préparer, en vue de la grande séparation à laquelle nul n'échappe, un trésor sans prix.

Que de fois n'arrive-t-il pas qu'on éprouve en écrivant des élans plus vifs de tendresse ? C'est qu'alors, échappant à la banalité et à la monotonie des conversations vulgaires, notre âme s'éveille en quelque sorte dans ce qu'elle a de plus noble et de plus élevé, et s'élançe comme transfigurée vers l'âme qu'elle cherche, laissant derrière elle le poids de ses imperfections et l'obstacle de ses défauts.

Toutefois, disons-le, pour que des lettres puissent être goûtées, non pas seulement de ceux à qui elles sont adressées, mais du public, il faut dans celui qui les a écrites un don tout particulier. Or ce don, Henri Perreye l'avait à un degré éminent. Esprit plein de naturel et de vivacité, âme ardente, expansive et tendre, il écrit comme il parle, avec le même entrain, la même éloquence, et presque avec la même rapidité. Pour bien comprendre la supériorité de ce talent en lui, il faut voir les manuscrits de ses lettres, souvent écrites en voyage, sur une pauvre table d'auberge, à une heure avancée de la nuit, et après ces journées fatigantes, où à vingt ans on dépense sans compter les forces de son corps et de son esprit. Sa plume court rapide, et sa pensée trouve du premier jet son expression définitive, qui très souvent est parfaite.

Quand on sait exprimer ses idées et ses sentiments avec une telle facilité, quand une âme riche de tous les dons parle à une autre âme avec qui elle est dans une complète harmonie, c'est alors que des lettres ne doivent pas demeurer une richesse privée, mais qu'elles méritent l'honneur, et mieux que l'honneur, l'apostolat de la publicité.

Plus personnelles et plus vivantes que les livres, parce qu'elles n'ont pas été composées pour le public, les lettres exercent, à cause de cela même, sur le public une attraction plus forte.

Si l'on peut comparer les livres d'un véritable écrivain aux tableaux d'un grand peintre, ses lettres, quand elles réunissent les conditions que je viens de dire, sont comme le portrait que ce maître aurait fait de lui-même, et dans lequel n'apparaît plus seulement le génie de l'homme, mais l'homme tout entier.

Raphaël a immortalisé ses traits par une toile qui le fait revivre aujourd'hui encore dans l'éclat de sa radieuse beauté ; m'accuserait-on de céder à l'entraînement de l'amitié et aux illusions d'un cœur trop facile à l'enthousiasme, si j'avoue que plusieurs des *Lettres à un ami d'enfance* me rappellent le portrait de Raphaël à vingt ans ?

Et quant aux pages de la première jeunesse, où, comme le dit dans sa préface l'éditeur des *Lettres de M. de Montalembert à un ami de collège*, "quelques-uns pourront trouver des détails un peu puérils," pourquoi songerais-je à demander grâce pour elles ? Ne donnent-elles pas, au contraire, à ce recueil un attrait de plus ? Ceux qui ont connu Henri Perreyve enfant, savent à quel point la gaieté la plus aimable et la plus communicative s'alliait en lui à une précoce maturité de jugement. Comment pourrait-on regretter de retrouver dans le livre le contraste qui charmait dans la personne ? Notre littérature religieuse est-elle donc si riche en ouvrages où l'imagination et le goût soient satisfaits en même temps que la piété ? N'est-ce pas réellement une heureuse fortune que de pouvoir offrir aux jeunes gens des pages attrayantes et d'un intérêt varié, à la place de ces compositions fades où l'on n'échappe aux dangers des romans ordinaires, qu'en touchant à l'écueil d'un "inexorable ennui" ?

Pour moi, si j'éprouve un regret, c'est que notre amitié n'ait pas eu plus tôt l'occasion de s'exprimer par des lettres, car il est facile de supposer ce qu'eussent été des pages écrites par Henri Perreyve dans l'année qui a précédé et dans celle qui a suivi sa première communion à cet âge où, comme il l'a dit lui-même, "on croit au ciel, on sent la beauté des choses divines et où l'on sait s'agenouiller."

Alors nous aurions le reflet total de son âme. Ce serait quelque chose de semblable à ces collections précieuses de portraits où les parents se plaisent à contempler le progrès de la beauté de leurs enfants : industrie touchante de l'amour, qui, sans rien perdre de la réalité présente, trouve encore le moyen de jouir du passé.

Ce serait aussi la seule histoire possible d'une vie si courte, et dont "le grand acte et à peu près l'unique événement fut le choix d'une carrière." Mais enfin, en dépit de cette lacune, on trouvera ici Henri Perreyve de seize à trente-quatre ans, et, en rapprochant ce second recueil de lettres du premier, il sera aisé de reconstituer dans son entier la physionomie de celui que le P. Gratry n'a pas craint d'appeler "un rare modèle de la complète beauté humaine" et M. de Montalembert "un chef-d'œuvre de Dieu."

Et puisque je viens d'invoquer le témoignage de M. de Montalembert, qu'il me soit permis de terminer cette expression trop

imparfaite de mes sentiments par la page admirable que ce grand chrétien a écrite sur mon ami. Je la transcris ici avec attendrissement, avec l'émotion qu'il a dû éprouver, lui-même, en l'écrivant.

"Comment me taire sur cette apparition délicieuse qui, à trente ans de distance, m'a fait revoir Lacordaire tel qu'il parut devant la Cour des pairs de France, jeune, éloquent, intrépide, doux et franc, austère et charmant, mais surtout ardent et tendre, muni de cet élan fascinateur, de cette clef des cœurs que l'on rencontre si rarement ici-bas?... En lui étincelait un reflet de la grande âme dont il était en quelque sorte le rejeton, mais non sans qu'il fût doué d'une originalité puissante et fière qui l'eût toujours préservé d'être un copiste ou un contrefacteur.

"En lui renaissait ce grand et tendre regard que nul ne saurait oublier après l'avoir essuyé, cet œil interrogateur et naïf comme celui de l'enfant, naïvement étonné des misères de l'homme, et gardant cette surprise honnête jusqu'à la fin de sa vie.

"Parmi tant de qualités attrayantes, je voudrais signaler surtout la charmante modestie qui se mariait si bien chez lui au courage obstiné, à d'indomptables résistances quand il le fallait. Je me rappelle encore les flots de tristesse que des jugements trop élogieux, des pronostics trop favorables soulevaient dans son âme sincèrement humble et résolument sacerdotale...

"...Tous deux ont vécu pour la gloire de Dieu, pour le salut des âmes, et n'ont vécu que pour cela. Tous deux ont parlé aux hommes avec une conviction sincère comme la lumière du jour, et avec cet honneur exquis dans les choses de Dieu que rien ne peut remplacer. Tous deux ont noblement servi la vérité, combattu l'ignorance sans la tromper, réfuté l'erreur sans l'insulter, réprouvé l'esprit de violence dans l'Église. Tous deux ont détesté l'injustice aliène et méprisante, les triomphes du mensonge; tous deux ont compati de toute l'énergie de leur tendresse aux victimes de tant de cruelles inintelligences, de tant de douleurs méprisées, de tant de muets supplices, de tant d'immolations cachées sous les victoires et les prospérités du monde; tous deux sont morts, comme le voulait le plus jeune des deux, "avec la joie sacrée de savoir que l'on n'a jamais fait le moindre mal à une seule âme."

"J'ai donc vu deux fois, de mes yeux indignes, et de tout près, ce spectacle singulier que l'Église de Jésus-Christ a pu seule produire, du prêtre jeune et imposant, attrayant et austère, virginal et viril, amoureux de tout ce qui est bon, grand, saint, généreux, du prêtre tel qu'il le faut à notre siècle, homme de courage, de liberté et d'honneur, en même temps que de fervour, de pénitence et de sainteté. J'y pense avec confusion, puisque j'en ai trop peu profité, mais avec une admiration toujours renaissante, avec une tendresse toujours intime et intense.

"À la fin d'une trop longue vie, écoulée dans des milieux bien divers et dans des fortunes bien contraires, je veux confesser

“ tout haut que c'est là le plus beau spectacle qu'il m'ait été
 “ donné de contempler ici-bas.

“ Pauvre feuille, tombée et séchée de la forêt où ils aimaient
 “ à errer, pauvre et décrépît débris d'un passé, où l'avenir saura
 “ bien distinguer l'ombre et la lumière, que ne puis-je faire vibrer
 “ encore un écho de ces voix célestes, et offrir ainsi aux âmes
 “ troublées ou attristées par les misères de notre temps, comme
 “ de tous les temps, les exemples et les souvenirs qui ne cessent
 “ de me consoler moi-même et de m'élever vers un monde
 “ meilleur ? ”

CHARLES PERRAUD.

Nouveautés

- AMES D'ELITE.** Biographies de jeunes gens. 1 vol. in-8°. \$0.90
- AU PAYS DE SAINT AUGUSTIN,** par J. de Beauregard.
 1 vol. in-8°..... \$0.75
- L'AMOUR ET LA CHUTE,** par A. Blanc de Saint-Bonet.
 1 vol. in-8°..... \$0.90
- LA VRAIE JEANNE D'ARC IV.**—La Vierge-Guerrière,
 d'après ses aveux, les témoins oculaires, la chrétienté,
 les poètes du temps, les registres publics et la libre
 pensée, par le R. P. Ayroles, de la compagnie de Jésus.
 1 fort vol. in-4°..... \$3.75
- L'ART CHRETIEN EN ITALIE** et ses merveilles, par
 Prosper Fontaine, Naples, Florence, Vénise, etc. 2 vol.
 grd. in-8° illustrés..... \$2.25
- LE SENS CHRETIEN DE LA VIE,** par M. l'abbé A. de
 Saint-Pulgent. 1 vol. in-12..... \$0.75
- LES CONFIDENCES DE MARGUERITE.** 1 vol. in-12..... \$0.63
- Mgr DUPANLOUP** dans la chaire. 1 fort vol. in-8°..... \$0.90
- ŒUVRES ORATOIRES DE L'ABBE ANSAULT,** publiées
 d'après ses manuscrits, revus et mis en ordre par M.
 l'abbé Ph. Mazoyer. 2 vol. in-12..... \$1.88
- SAINTE ROSE.** Tertiaire dominicaine, patronne du nou-
 veau monde. par A. L. Masson. 1 vol. in-8°..... \$0.90
- SILHOUETTES MILITAIRES** et croquis historiques, par
 M. l'abbé Delmont. 1 fort vol. in-8°..... \$0.90

LES FUSEAUX DE GULDA

A LA MÉMOIRE DE MADAME PAULINE WALLON

“ Grands et très grands sont les fruits de l'hospitalité. ”

(St JEAN CHRYSOSTOME).

(suite et fin)

V

LE FIL DE LA VIERGE

Jamais Gulda n'entrait dans l'église, mais elle aimait à se promener dans le cimetière qui l'entourait, et cherchait toujours à y entraîner Gertrude et les enfants. Gertrude résistait, assurant qu'il était inconvenant de voir des enfants jouer près des tombes, et qu'il valait bien mieux promener Marie-Anna, Johanna, Lisbeth, Gretchen, Léna, Tina, Amélie et le petit Henri dans les jolis prés qui bordaient la rivière. Enfin, elles trouvèrent moyen de s'accorder. Au milieu d'une prairie qui appartenait à Conrad, s'élevait une petite éminence couronnée de bouleaux, et d'où l'on apercevait les croix du cimetière dominées par l'église romane et le vieux clocher. Au bas du tertre coulait une source vive où les enfants aimaient à placer de petits moulins qu'Étienne fabriquait pour ses sœurs. Gulda obtint que la promenade fût toujours dirigée de ce côté. Elle s'asseyait sous les bouleaux et, tout en filant et en surveillant les jeux des petites filles, Gulda regardait souvent le lieu de repos où elle pensait devoir bientôt trouver son dernier asile. Vieillie avant l'âge par le chagrin, Gulda n'était plus que l'ombre d'elle-même. Ses cheveux avaient blanchi, ses mains, pâles et amaigries, sem-

blaient transparentes, et ses yeux paraissaient s'entourer d'un cercle plus noir chaque jour. L'extrême propreté des Flamandes et son bonnet de veuve donnaient à son costume un air monastique, et les habitants d'Annaberg disaient d'elle : cette hérétique a l'air d'une peinture d'église il serait bien dommage qu'elle n'abjurât point avant de mourir. Elle ne vivra guère plus, la pauvre créature !

— Je me meurs d'ennui, dit-elle un jour à sa vieille amie Gertrude.

— Et comment faites-vous pour vous ennuyer, Gulda ? vous travaillez toujours, personne, dans tout le Harz, ne file tant et si bien que vous.

— Filer n'occupe que les doigts, et tandis que mon fuseau tourne toujours de même, je m'ennuie. Autrefois, je faisais un travail qui demandait tant d'adresse, tant d'attention, qu'il me faisait oublier mes peines ; et, lorsque je voyais les fils légers et presque invisibles se transformer en merveilleux tissus, destinés à durer bien plus longtemps que ma vie, et que les princesses payaient mille fois leur poids d'or, alors j'étais fière et contente de mon ouvrage. Mais tout cela est fini. Mes yeux fatigués de larmes se fermeront bientôt, et je dormirai sous une terre étrangère. Souvenez-vous bien de ce que je vais vous dire, ma bonne Ger-

trude. Vous voyez cette petite clef qui ne quitte jamais mon cou. Elle ouvre ma valise mais par un secret que je vous ferai voir. Quand je serai morte, vous prendrez, dans cette valise, une petite bourse et quelques bijoux, débris de mon aisance d'autrefois. Je vous les donne. Puis, vous verrez un carreau à dentelle, dont le tiroir contient plusieurs centaines de fuseaux chargés de fil de Courtray, et quelques bouts de dentelle. Promettez-moi que ces objets seront enterrés avec moi.

— Il y aurait mieux à faire, Gulda ; mais enfin, puisque vous le voulez, je vous obéirai. Quant à votre argent, je n'en ai pas besoin, et je l'emploierai en messes pour le repos de votre âme ; du reste, je ne suis pas destinée à vous survivre. J'ai au moins trente ans de plus que vous. Ne parlons plus de cela.

Et, prétextant qu'elle avait oublié quelque chose au logis, elle s'éloigna, emportant Henri, qui s'était endormi sur l'herbe.

Gulda, restée seule, se prit à réfléchir : — Il y aurait mieux à faire, dit-elle ; et quoi ? — n'ai-je pas assez souffert, assez travaillé ? — où est l'or que m'avaient rapporté ces fuseaux ? où sont les jeunes filles à qui j'appris l'art de la dentelle ? où est mon bonheur ? — pourquoi les unes sont-elles comblées de biens et de joies, et moi, veuve, ruinée, désolée à jamais ? Était-ce là le prix que me devait le Maître de la vigne, le Seigneur que j'ai servi ?

Mais la voix de la conscience lui répondait tout bas : — Gulda, tu n'oublies qu'une chose, tu oublies les péchés de ta vie. Pourquoi as-tu renié la

foi de ton baptême ? Tu le sais, c'était pour épouser qui ne devait jamais s'unir à toi : le mari divorcé d'une amie de ton enfance. Cet or que savaient gagner tes mains infatigables, à quoi l'employais-tu ? Les rebelles à leur Dieu et à leur souverain ne trouvaient-ils pas chez toi l'hospitalité que tu refusais aux pauvres ? Ces enfants que Dieu te reprit dans leur innocence, les aurais-tu élevés pour lui ? et encore, à présent, penses-tu à montrer ta reconnaissance à tes hôtes, à ceux qui accueillirent comme une sœur l'étrangère hérétique ? — N'est-tu pas bassement jalouse de leur prospérité, et prête à te réjouir, s'ils devenaient malheureux ?

— Tais-toi ! tais-toi ! disait Gulda en sanglotant ; si tu dis vrai, je serai damnée.

La petite Amélie, toute chargée de fleurs d'automne, accourait vers elle.

— Ne pleure pas, ma Gulda, lui dit-elle en l'embrassant : écoute, quand on a du chagrin, il faut prier. Dis comme moi : *Ave, Maria !* — La sainte Vierge te consolera. Elle doit être bien près d'ici aujourd'hui : regarde tous les fils qui tombent de sa quenouille !

Et la gracieuse enfant, saisissant au vol un fil de la Vierge l'enroulait doucement au tour de ses doigts déliés. Gulda l'écoutait à peine, mais les fils aériens parlèrent à son cœur, la foi de sa jeunesse se réveilla, et, pour la première fois depuis de longues années, l'*Ave Maria* s'échappa de ses lèvres.

Amélie, les mains jointes, dit *amen*, et se jetant au cou de Gulda s'écria :

— Je le disais bien, Gulda, tu es catholique comme nous, puisque tu pries la sainte Vierge, Tu viendras avec nous à l'église, n'est-ce pas, et tu ne pleureras plus ? Dis-moi, les fils de la Vierge tombent-ils aussi dans ton pays ?

— Oh ! oui, dit Gulda, bien des fois, le dimanche, quand j'étais petite, ma mère me promenait sur les bords de la Senne, je recueillais ces fils, et j'esquayais d'en garnir de petites quenouilles. J'aurais voulu en faire de la dentelle, mais ils se rompaient sous mes doigts.

— Tu savais faire de la dentelle, Gulda ?

— Oui, ma petite Amélie, et de la bien belle, que les riches bourgeois et les princesses m'achetaient.

— Est-ce bien difficile, Gulda, de faire de la dentelle ?

— C'est assez difficile, mais quand on apprend toute jeune, on devient vite habile. Puis il y a différentes sortes de dentelle. Certaines se font rapidement, d'autres demandent beaucoup de temps et de peine. La plus belle de toutes, le point de Bruxelles, demande le concours de sept ouvrières.

— Justement, nous sommes sept, Gulda, tu devrais bien nous apprendre à faire cette belle dentelle. Nous pourrions offrir à maman une collerette pour sa fête. Dis, le veux-tu, ma bonne Gulda ?

Gertrude revenait, apportant le goûter. Tandis qu'elle le distribuait aux enfants, Amélie lui dit :

— Sais-tu bien, ma bonne ? Gulda prie la sainte Vierge tout comme nous.

Gertrude, étonnée, regarda

la pauvre Gulda. Elle pleurait doucement, et lui dit :

— C'est vrai : nous faisons de beaux projets, la petite et moi. Elle veut que j'aie à la messe, et que je lui apprenne à faire le point de Bruxelles.

— Que Dieu soit béni ! s'écria la bonne Gertrude. Voilà qui est mieux que de parler de mourir sans confession et d'enterrer des fuseaux. Les vôtres, Gulda, vous serviront à gagner le ciel.

Dès le lendemain, Gulda commença ses leçons. Barbe Uttmann n'était pas sans quelque inquiétude de voir une luthérienne vivre si près de ses filles, mais Gertrude était en mesure de la rassurer, et les appréhensions de la mère de famille se dissipèrent, lorsqu'elle entendit Gulda dire à ses élèves : Avant de travailler, prions la sainte Vierge et sainte Anne, patronne des dentellières

Bientôt les sept petites filles passèrent plusieurs heures chaque jour assises autour de Gulda, et tenant sur leurs genoux de petits carreaux de bois, garnis de drap vert, qu'Etienne leur avait faits, et où elles attachaient avec mille épingles les mailles de leurs dentelles. Afin d'alléger le travail, Gulda leur chantait ces interminables ballades flamandes, que l'on appelait alors "chansons de toile." et les fillettes, au refrain, mêlaient leurs voix fraîches à la sienne. Gertrude ne se lassait pas de les entendre. L'été, on travaillait dans le jardin, l'hiver, dans la chambre Saint-Julien, transformée en ouvroir. Barbe prenait plaisir aux progrès de

ses filles, et voulut aussi apprendre à faire la dentelle au fuseau. A sa fête, la Sainte-Barbe, patronne des mineurs, elle parut à l'église, parée de l'ouvrage de ses filles, et toutes ses amies et voisins admirèrent ses dentelles. Bientôt d'autres jeunes filles prièrent Gulda de les faire admettre chez Barbe Uttmann, et de leur donner des leçons. Gulda, redevenue bonne catholique, n'inspirait plus de défiance à personne, et l'affection qu'on lui témoignait, la riante jeunesse sans cesse groupée autour d'elle, avaient rendu à la pauvre exilée, si non le bonheur, au moins la paix.

La vieille Gertrude mourut. Pendant sa maladie, qui fut longue, Gulda la soigna comme une sœur l'eût fait. Elle se désolait de la voir s'en aller. Gertrude lui dit peu d'heures avant de mourir :

— Vous me remplacerez Gulda. Ne quittez jamais madame, ni les enfants. Aimez-les comme je les aimais. Ils sont si bons ! Je prévois qu'ils auront besoin d'aide. Ils n'ont connu jusqu'ici que la prospérité. Les malheurs viendront. C'est alors que vous pourrez leur rendre le bien qu'ils vous ont fait.

Gertrude ne se trompait pas. Plusieurs années après l'arri-

vée de Gulda, un éboulement effroyable, arrivé par bonheur un dimanche, alors que les ouvriers étaient à l'église, détruisit la mine de Conrad Uttmann.

Il fallut bien des années et des travaux fort coûteux pour rouvrir de nouvelles galeries, et toute la fortune du maître mineur s'y engloutit. Ses fils, plus tard, réparèrent ce désastre, mais bien avant que les flancs de la montagne d'Annaberg eussent recommencé à livrer leurs trésors, les filles du mineur, devenues d'habiles dentellières, avaient offert à l'Électrice de Saxe un voile en point de Bruxelles, ouvré de leurs mains, et Barbe Uttmann et Gulda, ayant rassemblé et formé un grand nombre d'apprenties, enrichissaient la Saxe d'une nouvelle et florissante industrie. Elles vécurent toutes deux jusqu'en 1575. Gulda fut oubliée, mais sa charitable protectrice ne l'est pas, et dans le cimetière d'Annaberg, un monument moderne, qui a remplacé l'ancien tombeau de Barbe Uttmann, porte cette inscription,

Ci-git Barbe Uttmann, décédée le 14 janvier 1575. Elle créa l'industrie dentellière dans les montagnes du Harz, dont elle devint ainsi la bienfaitrice.

D. W. & A. E. BRUNET

Représentant **SPERLING & CO.**

Banquiers et Courtiers de Londres, Angleterre

ACHAT ET VENTE DE VALEURS DIVERSES :

Débitures du gouvernement, de chemins de fer, de municipalités, de corporations scolaires de fabriques et de communautés religieuses. — Les municipalités, les corporations scolaires et les fabriques qui désirent emprunter trouveront avantage à se mettre en relation avec

D. W. & A. E. BRUNET

Téléphone Bell 2313.

Adresse télég. *Spernet Montréal.* **30, rue St-Jacques, Montréal.**